Que faire de mes

ENCOMBRANTS ?

Je peux :

1. En faire **DON**
2. Les rapporter en **MAGASIN**
3. Les déposer en **DÉCHETTERIE**

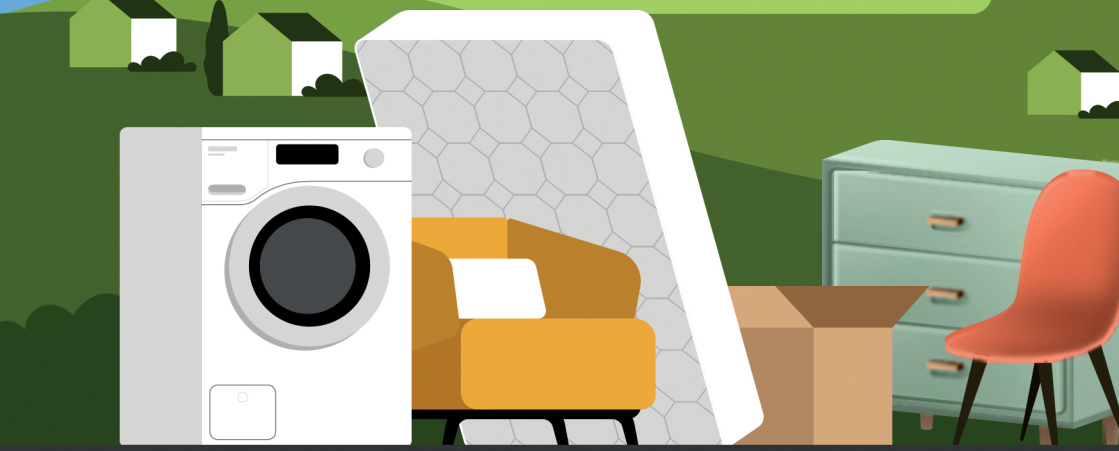
SERVICE D'ENLÈVEMENT

Si vous rencontrez des difficultés de mobilité.

Faites appel au service d'enlèvement des encombrants et des végétaux à domicile de Grand Poitiers.

1 fois par an, maximum 5m³ devant le domicile
Un service compris dans la TEOM*

*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères



Tout dépôt sauvage (dans la rue, dans la nature...) est passible de sanction et son ramassage peut être facturé.

Renseignements :
Direction Déchets et Economie circulaire
dechets.economie.circulaire@grandpoitiers.fr
05 49 52 37 98

GRAND POITIERS
communauté urbaine